



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 14 mars 2022**

Tarifs en hébergement

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 14 mars 2022,

DECIDE

Article un :

Les tarifs de location pour les courts séjours destinés aux étudiants sont les suivants :

TYPE DE LOGEMENT	Tarif à la nuit
9/10 m ²	19,00 €
12/14 m ²	22,00 €
18/20 m ²	26,00 €
T2	31,00 €
T3	40,00 €

Une majoration de 15 € par nuit sera appliquée pour les séjours de 3 nuits ou moins.

Les tarifs comprennent les prestations suivantes : l'eau, l'électricité et le chauffage, la connexion internet, les draps, un kit hygiène, 1 serviette invité, 1 drap de bain, 1 tapis de sol.

Fait à Nice, le 14 mars 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 23
Membres présents : 19	Contre : 0
Membres représentés : 4	Abstention : 0
Votants : 23	

